

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 décembre 2022

2022.12.14.022

DELIBERATION PORTANT DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES PROPOSITIONS DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2023

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 14 décembre 2022 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Grégory DEBAUVE, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Nathalie BOINET, Agnès DUMONT, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Françoise GUYOT, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Nathalie LOUVEL a donné pouvoir Jeanne BECART, Thierry DE PONCINS a donné pouvoir Grégory DEBAUVE, Roman JACQUEMONT a donné pouvoir Caroline FACY, Pierre-Louis BRIÈRE a donné pouvoir Bruno GUERRA,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	29
Nombre de pouvoirs	4
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie THOMAS-DURIER

Vu la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu les articles L. 3132-26 et R. 3132-21 du code du travail ;

Vu le courrier du 06 juillet 2022 adressé à la Métropole du Grand Paris sollicitant les dérogations au repos dominical pour l'année 2023 ;

Vu l'avis de la Commission de l'Administration Générale et des Finances réunie le mercredi 07 décembre 2022 ;

Considérant que pour l'ensemble des commerces de détail autres que l'automobile, le calendrier de l'année 2023 approuvé par le Bureau du Conseil de la Métropole du Grand Paris relatif aux ouvertures dominicales autorisées s'articule comme suit :

- 1^{er} janvier 2023 – fêtes de fin d'année
- 15 janvier 2023 – premier dimanche des soldes d'hiver
- 04 juin 2023 – fête des mères
- 18 juin 2023 – fête des pères
- 02 juillet 2023 – premier dimanche des soldes d'été
- 27 août et 03 septembre 2023 – rentrée scolaire
- 03, 10, 17, 24, 31 décembre 2023 – fêtes de fin d'année

Considérant que pour l'ensemble des commerces automobiles, le calendrier de l'année 2023 approuvé par le Bureau du Conseil de la Métropole du Grand Paris relatif aux ouvertures dominicales autorisées s'articule comme suit :

- Le 15 janvier 2023 - premier dimanche des soldes d'hiver ;
- Le 12 mars 2023 ;
- Le 11 juin 2023 ;
- Le 17 septembre 2023 ;
- Le 15 octobre 2023 ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15.12.2022



ID : 092-219200334-20221214-2022_12_14_022-DE

A la majorité des suffrages exprimés, 1 voix contre et 2 abstentions s'étant manifestées,

APPROUVE sous réserve de l'avis favorable de la Métropole, qu'il soit dérogé au repos dominical pour l'année 2023 ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Sylvie THOMAS-DURIER



Le Maire,

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 15/12/2022

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 15/12/2022